



le mot du maire

Depuis le précédent bulletin, nous avons à déplorer la disparition brutale de notre collègue du Conseil, Frédéric FRANCOIS, parti trop jeune, parti trop vite, parti trop tôt, il avait encore beaucoup à apporter.

L'été a vu la fin des travaux de restauration de l'église Saint-Nicolas, les tout derniers travaux consistant en la pose de protections grillagées sur les vitraux. Ces travaux ont duré deux ans et demi, mais cela en valait la peine et de l'avis unanime c'est une superbe restauration. Elle fait l'admiration de toutes et tous et nous espérons qu'elle sera motrice pour la fréquentation touristique.

Au cimetière la restauration de l'église Saint-Hilaire est presque terminée, ne manquent que les accès sécurisés. La seconde tranche de travaux, savoir la restauration de l'ossuaire et de la maison du gardien, a débuté en octobre pour se terminer en décembre.

La rentrée scolaire s'est effectuée avec seulement 3 classes au lieu de 4, alors même que l'effectif scolarisé est de 84 enfants contre 75 l'année précédente. Nous avons informé les élus départementaux de cette anomalie en leur demandant d'intervenir afin d'obtenir plus de moyens humains et partant, alléger la charge des institutrices.

Nous sommes également en contact avec la DREAL afin de mettre un terme au stockage de voitures épaves à Gauilly, mais c'est un travail de longue haleine.

La discussion du budget national en-cours actuellement, laisse peser sur l'avenir des finances communales un certain nombre d'incertitudes. Ceci nous incitera à rester vigilants et prudents dans la gestion des finances communales.

Jean-Michel JODIN
Maire de Marville

L'ÉCOLE DE MARVILLE EN DIFFICULTÉ

L'école de Marville vit un épisode difficile. Le rectorat a en effet décidé de supprimer une des 4 classes malgré un nombre d'élèves en croissance (84 élèves). Alors que, par exemple, l'école d'Ecouvieuz réussit à

conserver ses 4 classes avec... près de 75 élèves. Devant cette situation autant inéquitable qu'ubuesque, le maire de Marville s'active pour tenter d'obtenir des compensations en terme de temps alloués afin de maintenir une prestation de qualité aux enfants de l'école.

En effet, la réduction de classes, et donc de professeurs des écoles (3 maîtresses dont la directrice, au lieu de 4), entraîne une surcharge notable des classes. Les 84 élèves de Marville se répartissent en deux classes de 26 élèves et une classe particulièrement chargée, de 32 élèves. En outre la directrice ne bénéficie plus de sa décharge d'une journée par semaine, cette décharge étant ramenée à une journée par mois.

A défaut de revenir à la situation initiale, le maire de Marville, réclame différents aménagements. L'école de Marville dispose d'une seule ATSEM (agent territorial spécialisé des écoles maternelles) qui assiste les maîtresses dans l'aide aux enfants pour les tâches non-scolaires (accueil, habillage, hygiène,...)

– avec 3 maîtresses et 84 enfants, la tâche est rude ! -, d'un maître « E » pour assurer le soutien scolaire ½ journée/semaine et d'un professeur d'anglais présent 2 fois 45 minutes/semaine. Le bon sens devrait permettre de disposer d'un renfort d'ATSEM, d'heures de soutien scolaire et de cours d'anglais plus étoffés en heures. Car il reste tout à fait improbable que Marville retrouve sa classe perdue.

Les réclamations du maire de Marville n'ont suscité, jusqu'ici, qu'une fin de non recevoir de la part des responsables de l'Education Nationale. Conscient du bien fondé de ses requêtes, le maire de Marville, a saisi la députée du nord-meusien, Emilie Cariou, pour l'appuyer dans sa démarche.

Le conseiller technique de la parlementaire qui a pris en charge le dossier, assure la mairie de Marville que la députée fait tout pour que la situation s'améliore et informera la Mairie des réponses obtenues.





COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du 8 septembre 2017

La réunion de Conseil Municipal du 08 septembre ne comportait pas de sujets d'importance majeure, si ce n'est une décision à prendre concernant la dérogation scolaire.

Vente d'une parcelle au SDIS, parcelle sur laquelle a été construit le local du service Incendie. Il s'agissait en fait de régulariser une situation ancienne. Cette cession a été réalisée à l'euro symbolique.

Le Conseil a accepté à l'unanimité cette cession.

Constatation de créances anciennes devenues irrécouvrables pour un montant de 4.500 €, ceci implique une perte sèche pour la Commune. Ces créances sont très anciennes 2010 à 2012.

Cette inscription en créances irrécouvrables a été acceptée à l'unanimité.

Inscription à l'école de Marville des enfants extra-muros. Tous les ans la Commune est sollicitée par des familles souhaitant scolariser leur enfant en dehors de leur commune de résidence pour diverses raisons : lieu de travail, nourrice, grands parents, regroupement de fratries etc....

Cette situation a des conséquences sur la répartition des frais de fonctionnement des écoles publiques entre communes ou communauté de communes.

Dans le but d'améliorer la qualité des services offerts au public et d'harmoniser les demandes de dérogations extra-muros, le Conseil a donné à l'unanimité son accord et accepte l'inscription à l'école de Marville des enfants extra-muros et valide la prise en charge des frais scolaires de ces enfants.

La séance s'est terminée à 22 heures.

Inauguration de l'église Saint-Nicolas rénovée

La campagne de restauration de l'église Saint-Nicolas, entamée fin 2014, a pris fin cet été. La municipalité de Marville a invité pour la circonstance, le 6 octobre dernier, tous les acteurs et les financeurs des travaux, les élus locaux ainsi que tous les Marvillois. Dès 17h, devant plus de 100 personnes, le maire, Jean-Michel Jodin, a rappelé la naissance du projet mené en 2012 par Marie-José Mertz et Maurice Nicolas, maire et 1er adjoint à l'époque. Il a fait un historique du bâtiment et rappelé le budget de l'opération de restauration, les organismes financeurs ainsi que les entreprises qui ont réalisé les travaux. A suivi, une rétrospective des travaux par Philippe Louste qui s'est appuyé sur le suivi photo de deux ans et demi de chantier. L'organiste Etienne Baillot a donné ensuite une série de pièces sur l'orgue ibérique remis en état, par Denis et Marie Londe, facteurs d'orgue, offrant à l'auditoire un large panel des nombreuses sonorités de l'instrument. La réunion s'est terminée par le verre de l'amitié, toujours propice aux retrouvailles et aux échanges à bâtons rompus...



Poubelles

Ah, les poubelles ! Dur, dur de se débarrasser des déchets, n'est ce pas ? Pourtant, c'est simple : ce qui est recyclable doit être déposé dans les conteneurs prévus à cet usage ou, si c'est plus gros que la moyenne, à la déchèterie. Le reste va dans les poubelles disposées un peu partout dans le village.

Il semble bien que, sur la route nationale, les règles soient mal comprises, au grand regret de certains riverains, qui ont plusieurs fois nettoyé eux-mêmes. Les autorités sont prévenues - en pure perte - et envisagent maintenant des actions visant à trouver les responsables de ce laisser-aller.

Pour mémoire et juste pour rappel : le dépôt de gravats et autres encombrants sur les chemins ou dans les bois communaux est puni d'une forte amende (3000 €), plus la confiscation du véhicule ayant servi au transport. Plusieurs maires excédés ont décidé de lutter contre ces pratiques indécrites.



ça se passe à Marville...

22 octobre

Journée des jeunes sapeurs pompiers, de 9h à 17h, marche, manoeuvres et actions collectives.

28 oct., 25 nov. et 16 déc.

Marché de produits locaux.

28 octobre

Défilé d'Halloween organisé par le comité des fêtes. Rassemblement 16h à la salle des fêtes.

12 novembre

Repas des Anciens.

9 décembre

Fête de la Saint-Nicolas organisée par le comité des fêtes.

10 décembre

Thé dansant organisé par le comité des fêtes.

carnet

Naissance

Aaron Marc Patrice PASQUIS, le 29 mai,
Ellina BROUANT, le 10 juillet.

Ils se sont unis

Anne-Sophie POIRIER et Ludovic DOUCET, le 15 juillet.
Aurélie CAMUS et Mickaël KROKOSZ, le 12 août.

Ils nous ont quittés

Frédéric FRANÇOIS, le 4 septembre.

Homme de convictions, il était attaché à sa famille, son métier et Marville, village qu'il aimait. Il marquait aussi son intérêt au repas des Anciens en étant fidèlement présent chaque année. Actif et passionné, il laisse tous ses proches dans la peine. Toutes nos pensées vont à sa famille.



Réjane ADAM, le 12 octobre.

Guy JACQUES, le 13 octobre.

Il a été 1^{er} adjoint au maire de Marville de 1977 à 1995. Nos pensées vont à sa famille et à ses proches.



On les croise lorsque l'on traverse Marville. Ils sont toujours affairés, les mains chargées ou à bord d'un engin. Henryk WAWRZYNIAK et Anthony VERDUN font partie de ces travailleurs discrets chargés d'embellir et de sécuriser le quotidien des habitants : ils sont agents communaux.



Lorsqu'il pleut on privilégie l'entretien des bâtiments communaux » raconte Anthony, menuiserie, peinture, soudure, plomberie... c'est eux aussi ! Indispensables à la commune, les deux hommes sont polyvalents et énumérer toutes

leurs tâches est impossible. Le duo travaille à Marville depuis 2009 ; « Mon collègue est arrivé quelques mois avant moi et cela fait huit ans qu'on travaille ensemble » se souvient Anthony avant d'ajouter : « Le travail d'équipe, c'est essentiel car il faut être au moins deux pour réaliser certains travaux ». En effet, lorsque l'on connaît la superficie moyenne d'un bureau (15m²), d'une salle de classe (60 m²) ou d'un champ (55 hectares), on s'étonne d'apprendre que le lieu de travail d'Anthony et Henryk s'étend sur 2000 hectares.

« Si le temps le permet, il faut trois semaines pour tondre les espaces communaux » précise l'agent.

Le travail de la semaine est établi par MM. Jodin et Bonne. Mais il doit parfois être aménagé selon les urgences, comme, par exemple, une intervention sur du matériel communal endommagé par des intempéries ou par des individus malveillants. Les agents communaux doivent donc être réactifs. « C'est pareil avec le temps, on s'adapte.

Evoquons tout de même quelques activités à travers les saisons : du printemps à la fin de l'été, l'entretien et l'aménagement des espaces verts requièrent de multiples interventions comme le débroussaillage, l'élagage, l'abattage, la tonte et l'arrosage. En automne, c'est le ramassage des feuilles. Alors qu'en hiver il faut démonter et entretenir le mobilier urbain et saler les escaliers communaux. « J'aime mon travail et la diversité des tâches, il y a toujours quelque chose à faire » explique Anthony avant de nous confier que s'il devait qualifier une tâche d'ingrate ce serait sans aucun doute le nettoyage des caniveaux. En revanche, sachez que les poubelles relèvent de la compétence de la CODECOM et qu'il n'incombe pas non plus aux agents communaux de ramasser les crottes de chien, de balayer, saler ou déneiger devant la porte des administrés. Chacun son métier, les vaches seront bien gardées !

LA VIE DES ASSOCIATIONS

Marville et les journées Européennes du Patrimoine

Cette manifestation se déroulait partout en France les 16 et 17 septembre derniers, et a suscité à Marville un engagement associatif désormais traditionnel, en lien avec Laetitia Sayons, l'animatrice du Bureau d'Information Touristique de Marville. Ce lieu accueillait l'exposition de photos « Tour de Meuse ». Laetitia Sayons proposait également pour les enfants un rallye photo dans l'église Saint-Nicolas. Jean-Philippe Mouton ouvrait à la visite ses « Jardins des Courtines ». François Cavaco, de la société Art et Histoire faisait visiter le cimetière et l'église Saint-Hilaire. Les



membres de l'association Marville Terres Communes, se chargeaient, quant à eux d'animer Marville intra muros (ou presque). Presque « intra muros », puisqu'en plus de la visite de la cité Renaissance menée par Nicolas Lemmer et Philippe Louste - à travers l'église Saint-Nicolas (où Annie Tosi et Didier Bourgeois tenaient une permanence), la Maison-Refuge de l'Abbaye d'Orval, une déambulation dans les rues en présentant les riches façades des hôtels particuliers - Catherine Louste et Françoise Tahon proposaient aux curieux un tour de Marville par le chemin de ronde. Cette promenade insolite partait du « jardin de Francis », au pied

des murailles Est de la ville forte, continuait (au prix d'un petit détour) par le Jardin des Courtines, longeait les fossés Sud de la ville jusqu'au lavoir de Crédon, continuait le long du ruisseau, pour terminer par une visite du lavoir de la Baurette. L'association Marville Terres Communes proposait également deux expositions photos. La première, conçue et montée par Françoise Tahon et Christian Carleer dans l'école des filles, montrait, grâce à une scénographie astucieuse, les oeuvres des stagiaires en photo de « la folle semaine de Marville » qu'organisait



l'association durant l'été. La deuxième exposition concernait la troisième tranche des travaux de restauration de l'église Saint-Nicolas dont Philippe Louste avait assuré le suivi photo.



L'association Marville Terres Communes proposait le samedi soir à l'école des filles, un apéritif à toutes les chevilles ouvrières des animations marvilloises ainsi qu'aux visiteurs et aux Marvillois qui passaient par là.

infos pratiques...

protection des populations

En vue de la protection des populations (catastrophe naturelle, par ex.), la Préfecture demande aux Mairies de dresser un plan de secours pour les 65 ans et +, handicapés, malades graves, personnes isolées géog. Un formulaire est à réclamer en Mairie.

Cours d'orgue

Cours d'orgue, le samedi matin, avec Sylvain Pierson, titulaire de l'orgue (25€/h). tel : 06.21.65.14.04

Santé

- **Cabinet dentaire : Docteur Terrade-Pierru**
7, route Nationale - 55600 Marville
Tél : 06 47 50 24 62 - 06 47 50 24 62
ouvert le mardi et le mercredi, de 14h à 20h.
- **Médecin : Docteur Defaux**
5, route de Jametz - 55600 Marville
Tél. : 03 29 88 10 33 - Fax : 03 29 88 11 13
 - les matins et les après-midi, uniquement sur rdv,
 - cabinet fermé le 1er WE du mois.
- **Pharmacie Guillot**
3, route de Jametz - 55600 Marville
Tél. : 03 29 88 19 19 - Fax : 03 29 88 18 00
garde de nuit chaque semaine du vendredi 19h au samedi 9h.

qu'est-ce que c'est...

Trésors patrimoniaux de Marville...
Où est inscrite cette date ?
(déposez votre réponse dans la boîte à idée de mairie, avec votre nom...)



Réponse de l'énigme du bulletin n°18 :
Il s'agissait du voûtement qui enjambe le crédon en aval du lavoir du même nom...

Avis aux responsables d'associations :

le site internet de la mairie est à leur disposition pour présenter leurs activités, en activant la fonction "contact" sur www.mairie-de-marville.e-monsite.com